

LE PLAN DE SITUATION ET LE PLAN DE MASSE : QU'EST-CE QUE C'EST?

Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune, afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le raccordement.

Il est établi sur un extrait de carte IGN, un plan d'assemblage cadastral, ou un plan de ville. L'échelle du plan sera précisée et comprise entre les 1/5000e et 1/25 000e.

IL DOIT COMPORTER PLUSIEURS INFORMATIONS PERMETTANT LA SITUATION DU PROJET CONCERNÉ:

- Le nom de la commune et lieu-dit éventuel.
- L'orientation géographique, le plus souvent on représente la direction du Nord.
- Un repère localisant le projet.

Plan de situation

Plan de masse



Le plan de masse présente l'emplacement du projet de construction par

rapport à son voisinage immédiat et indique les limites et l'orientation du

terrain, l'implantation de la construction, le tracé des voies de desserte et des raccordements. Vous le trouverez aux services cadastraux de votre mairie.

C'est sur ce plan de masse que vous indiquez l'emplacement souhaité du

compteur par rapport à votre maison et vos limites de propriété.

COMMUNE DE POUZAUGES (85)

226 225 230 232